



À propos d'une note romaine sur le livre d'André Guindon: *The Sexual Creators*

Denise Couture

Volume 49, Number 2, juin 1993

Hommage à Jean Ladrière

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/400773ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/400773ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Couture, D. (1993). À propos d'une note romaine sur le livre d'André Guindon: *The Sexual Creators*. *Laval théologique et philosophique*, 49(2), 321–329.
<https://doi.org/10.7202/400773ar>

□ note critique

À PROPOS D'UNE NOTE ROMAINE SUR LE LIVRE D'ANDRÉ GUINDON : *THE SEXUAL CREATORS*

Denise COUTURE

RÉSUMÉ : L'interprétation romaine de l'ouvrage The Sexual Creators, écrit par André Guindon, est « juste » sur un point en particulier et probablement seulement sur ce point : selon Guindon, le caractère indissoluble de l'union et de la procréation n'est pas et ne peut pas être le critère moral de la sexualité humaine. Cependant, le fondement et la portée de cette affirmation sont interprétés de telle manière par les théologiens romains qu'ils ne répondent ni à la cohérence interne du livre, ni à l'approche d'éthique fondamentale qui y est adoptée.

Il y a un exercice herméneutique auquel un théologien ou une théologienne voudra bien se plier, celui de vérifier le bien-fondé d'une interprétation romaine et incriminante d'un livre publié par un collègue, dans le cas présent, d'un livre publié par le professeur André Guindon de l'Université Saint-Paul à Ottawa. Dans l'analyse qui suit, je ferai abstraction des enjeux politiques de la discussion et centrerai l'attention sur les contenus des deux discours : l'ouvrage d'André Guindon¹ et son interprétation par la Congrégation pour la doctrine de la foi². L'analyse de l'interprétation romaine permettra d'aborder un certain nombre de questions méthodologiques propres au domaine de la théologie morale.

1. André GUINDON, *The Sexual Creators. An Ethical Proposal for Concerned Christians* (SC), University Press of America, 1986.

2. CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI (CDF), « Note sur le livre du P. André Guindon, O.M. » parue en français dans *L'Osservatore Romano* du 4 février 1992, p. 12-13.

L'interprétation romaine est juste sur un point en particulier : l'auteur du livre « propose une notion nouvelle et plus fondamentale de "fécondité sexuelle" ("*sexual fecundity*" qui devrait servir de base pour évaluer "toutes les formes d'interaction sexuelle" (p. 66-67)³ ». La reproduction n'est plus la norme de la fécondité sexuelle, « mais simplement une remarquable application de celle-ci⁴ ». On doit donner raison à la note romaine : « Le principe régulateur de la sexualité humaine ne serait plus l'inséparabilité des sens unitif et procréatif de l'acte sexuel, mais plutôt l'inséparabilité de la "sensualité" et de la "tendresse" (p. 66-68)⁵. »

Je soutiendrai qu'à l'exception de ce thème (et de tout ce qui lui est lié plus ou moins directement), l'interprétation de la note romaine ne trouve pas de fondement dans l'ouvrage *The Sexual Creators*. Trois malentendus principaux conduisent l'interprétation et l'orientent dans une direction difficilement conciliable avec la démarche proposée dans le livre ; il s'agit du statut de l'objectivité, du recours à l'expérience et de la définition de la sexualité. Je ne discuterai pas, de façon détaillée, chacun des problèmes relevés par la Note. Je présenterai plutôt ces trois malentendus avant de revenir à la question de la « fécondité sexuelle » et à son interprétation dans la Note romaine.

I. LE STATUT DE L'OBJECTIVITÉ

Selon l'interprétation de la Note romaine, une conception erronée de l'action créatrice de Dieu pousserait Guindon vers un subjectivisme inacceptable. L'être humain ne serait plus une *créature*. Il deviendrait un *créateur* « subjectif » du sens et de la normativité morale :

Une déficience [...] fondamentale est sous-entendue aux positions erronées relevées dans l'ouvrage : la substitution du concept de « créaturalité » par celui de *créativité* (p. VII et suiv.). En créant la liberté de la créature, Dieu aurait donné à l'homme et à la femme la capacité de libérer leur humanité et, en ce sens, l'homme et la femme devraient être considérés comme « *sexual creators* ». L'auteur ne reconnaît pas que Dieu a imprimé un sens et un ordre intrinsèque dans la réalité créée, dont la vérité est ainsi norme objective du comportement, qu'il faut reconnaître et mettre en œuvre (cf. *Gaudium et spes*, n° 48)⁶.

La théorie morale du livre est jugée inacceptable : « Les bases anthropologiques nécessaires à toute morale objective, et en particulier à la morale chrétienne, y sont ignorées⁷. » Ni l'anthropologie (s'il y en a une⁸), ni la théorie éthique du livre ne seraient fondées sur l'ordre objectif de la nature humaine et mondaine créée par Dieu. Il n'y aurait pas :

3. *CDF*, p. 12.

4. *SC*, p. 44 ; ma traduction.

5. *CDF*, p. 12 ; voir *SC*, p. 66.

6. *CDF*, p. 12 ; souligné dans le texte.

7. *Ibid.*

8. Cf. *Ibid.*

une vérité qui précède et règle l'agir (*agere*), mais seulement la production, par la spontanéité subjective, de modèles créateurs de sens ([l'auteur] renvoie à l'épistémologie de T.S. Kuhn : p. 4, 15-16). La bonté morale n'est plus une qualité de la volonté qui choisit en harmonie avec la vérité de l'être, mais est réduite à un produit des intentions subjectives⁹.

Telle est l'interprétation de la Note romaine, mais on ne reconnaîtra rien de tel dans *The Sexual Creators*. Le livre repose, au contraire, sur l'onto-théologie la plus classique et la plus conforme à ce que les auteurs de la Note romaine voudraient y lire. Le moins qu'on puisse dire est qu'il y a malentendu : Guindon présente explicitement sa théorie comme une ontologie¹⁰. Car, selon l'auteur, l'être est premier¹¹. L'une des tâches des « *sexual creators* », *créatures*, mais aussi *créateurs* parce qu'intelligents et libres, consiste précisément à interpréter les structures ontologiques de l'être humain et de la sexualité pour élaborer, à partir de là, une normativité en matière de comportement sexuel¹².

La référence à Kuhn ne sert pas à justifier « la production, par la spontanéité subjective, de modèles créateurs de sens » ; elle permet simplement une certaine utilisation de la notion de « paradigme ». Guindon, en effet, annonce qu'un nouveau paradigme éthique est en train de remplacer la morale de type juridique¹³, et cet élément théorique du livre, la Note romaine l'évalue positivement : « Les louables intentions et les aspects positifs ne manquent pas dans l'ouvrage, par exemple : le désir de dépasser des prescriptions seulement extérieures et négatives¹⁴. » Et ce qui caractérise cette nouvelle éthique, contrairement à la précédente, c'est précisément, selon Guindon, qu'elle « postule et prend au sérieux le fait que l'être est premier¹⁵ ».

C'est également dans le cadre d'une discussion critique de la morale légaliste que Guindon anticipe l'objection du subjectivisme¹⁶. Et il répond : « les législateurs sont des *sujets* qui énoncent ce qu'ils perçoivent¹⁷ ». Guindon ne nie pas l'objectivité, il la lie à la subjectivité. Ce qu'on doit comprendre ainsi : l'interprétation la plus conforme à l'ordre objectif *correspond* à l'interprétation la plus authentique et profonde du sujet car les deux visent le même ordre créé par Dieu. L'auteur s'inscrit dans la ligne la plus pure de l'épistémologie moderne selon laquelle le plus objectif est aussi le plus subjectif et vice versa.

Il faut souligner que l'objet du livre n'est pas d'abord d'exposer et d'expliquer les fondements d'une théorie onto-théologique encore largement acceptée aujourd'hui en théologie morale. L'auteur y consacre peu d'espace. On peut, comme je l'ai fait, faire ressortir quelques indications trouvées dans le livre. On peut aussi observer le

9. *Ibid.*

10. *SC*, p. 26 : « a word (*logos*) of being (*onto*) ».

11. *Ibid.*, p. 11 : « Being is first and comes before all its reverberations in us. »

12. *Ibid.*, p. 13 : « To live the world's own truth is to already hear a silent revelation of God. »

13. *Ibid.*, p. 11.

14. *CDF*, p. 12.

15. *SC*, p. 11 ; ma traduction.

16. Selon l'expression de Guindon : « this fear of subjectivism voiced so readily against the emerging paradigm by code moralists » (*SC*, p. 27).

17. *SC*, p. 27 ; souligné dans le texte.

parcours qui préside à l'élaboration de sa théorie d'éthique sexuelle, un parcours en quatre étapes qui montre bien l'approche présupposée.

Premier pas. Guindon identifie deux éléments de la structure ontologique de l'être humain : l'unité du corps et de l'esprit¹⁸ et l'essence intersubjective de l'être humain¹⁹.

Deuxième pas. En correspondance avec ces deux éléments, l'auteur décrit la « structure ontologique de la sexualité humaine²⁰ » : une rencontre intersubjective au niveau du tout de l'être, qui rejoint la plus profonde intimité de la personne, dans l'intégration harmonieuse de la sensualité (dimension corporelle) et de la tendresse (dimension spirituelle).

Troisième pas. L'interprétation des structures ontologiques ne suffit pas ; il faut aussi proposer une normativité qui indique la direction d'un bien moral. Par exemple, il ne suffit pas de dire que l'être humain est fondamentalement relationnel, il faut aussi indiquer les modes de relations acceptables moralement²¹. Les principes moraux fondamentaux ainsi développés « ont le même degré d'universalité que les aspects transcendants de l'être de l'humain²² ». Guindon propose, dans ce livre, deux principes de cet ordre : 1) l'amour, « le véritable fondement de la normativité morale²³ », qui indique normativement la qualité de la relation interpersonnelle qui rend l'humain humain ; et 2) la responsabilité humaine du développement socio-culturel et historique de son monde qui inscrit la personne dans sa situation singulière comme être sensuel et tendre.

Quatrième pas. À partir de là, Guindon peut proposer une nouvelle notion normative de la « fécondité sexuelle » ou, plus précisément, quatre critères moraux qui correspondent aux quatre éléments ci-haut mentionnés (les deux premiers étant d'ordre ontologique, les deux autres, de l'ordre de la normativité formelle). D'où le résultat suivant : La sexualité sera féconde 1) si le comportement permet d'intégrer harmonieusement les deux éléments de la structure ontologique de l'être humain : la sensualité et la tendresse ; 2) s'il permet une interrelation subjective au niveau de la plus profonde intimité de l'être comme tout ; 3) si la force de l'amour donne à cette intersubjectivité une qualité qui favorise mutuellement, gratuitement et dans une non-violence active, le « tout » de l'autre ; 4) et si le comportement prend la forme d'une responsabilité engagée au développement socio-culturel et historique de la communauté²⁴.

18. *Ibid.*, p. 22 : « Corporality and spirituality designate only two complementary aspects of one human reality » ; « they never exist as human, one without the other » ; « they are mutually pervasive, forming one, indivisible, whole, human person ».

19. *Ibid.*, p. 70 : « A human being is a personal subject only through reciprocal relationship with another subject which enables him or her to act as a self-conscious person. Without a relation which distinguishes them and unites them reciprocally, human substances do not exist as persons. The person is real only as intersubjectivity. »

20. Pour cette expression, voir *Ibid.*, p. 26.

21. *Ibid.*, p. 72.

22. *Ibid.*, p. 12.

23. *Ibid.*, p. 72 ; voir aussi p. 32.

24. *Ibid.*, p. 78.

Ce parcours témoigne par lui-même de la théorie onto-théologique qui informe toute la démarche du livre. Dans *The Sexual Creators*, on est loin d'une spontanéité qui crée le sens (« *meaning* ») selon un bon vouloir subjectif. Loin, également, d'une moralité qui ne serait pas « en harmonie avec la vérité de l'être²⁵ ». Le problème méthodologique fondamental du livre n'est certainement pas l'absence de la reconnaissance d'un ordre créé par Dieu, objectif, accessible à la connaissance humaine et normatif pour l'agir humain. Sur tous ces points, le livre est en parfaite conformité avec les attentes formulées dans la Note romaine.

II. LE RECOURS À L'EXPÉRIENCE

Que la structure onto-théologique du livre soit reconnue ou non, cela ne règle pas la question de l'application de la théorie objective à la vie concrète, et la Note romaine relève un certain nombre de problèmes à ce sujet. Guindon présente sa théorie d'éthique sexuelle comme une « réponse morale formelle²⁶ ». Elle transcenderait toutes les situations concrètes. Elle n'aurait pas un contenu suffisant pour une application concrète aux situations historiques et changeantes²⁷.

Mais, selon Guindon, l'éthique ne doit pas se limiter à proposer une réponse formelle (objective); elle doit aussi rendre l'auditoire capable d'une appropriation individuelle du projet éthique²⁸. L'éthique doit pouvoir habiliter les personnes à qui elle s'adresse à porter « un autre jugement moral²⁹ », plus concret, mais toujours conforme aux principes formels. C'est ici qu'entre en jeu la litigieuse question du recours à l'expérience.

Pour son interprétation, la Note romaine renvoie aux pages IX, 12 et 13 du livre, où il est dit que l'expérience est à la fois le point de départ et l'objet du travail de l'éthique. Selon Guindon, on découvre la normativité morale à *partir de sa propre expérience*³⁰ et la réflexion éthique *porte sur l'expérience*³¹. Voici l'interprétation de la Note romaine :

On affirme ainsi un primat du « vécu », qui devient le vrai critère de discernement du jugement moral. Le « vécu » est essentiellement conçu dans des termes caractéristiques de l'expérience subjective, tels que la sensualité et la tendresse. Il en découle une moralité fondée sur une sorte de foi aveugle en la spontanéité humaine³².

25. *CDF*, p. 12-13.

26. Pour l'expression, voir *SC*, p. 37.

27. *SC*, p. 12: « [Moral principles] are inoperative at the level of activity. [...] Principles are always formal, lacking content; that from which, therefore, nothing concrete can ever be deduced. »

28. Voir, en particulier, *SC*, p. 7, 12, 73.

29. *Ibid.*, p. 12.

30. *Ibid.*, p. IX: « No one knows the good and values it if ones does not "live" it (*SC* 13). Only a reflection on the lived experience of sexual fecundity will validly lead to a renewed formulation of human sexual fecundity. Such experience has been the starting point of my own ethical enterprise. »

31. *Ibid.*, p. 12-13: « The ethicist is one who reflects on the experience of those men and women who seek to make sense of their sexual life. [...] The ethicist articulates the meaning inherent in the experience. »

32. *CDF*, p. 12.

En effet, *Sexual Creators* donne une sorte de primauté à l'expérience vécue et se réfère surtout à l'expérience de la sensualité et de la tendresse. Mais il faut voir que l'expérience dont il est question (qu'elle soit point de départ ou objet du travail de l'éthique) vise « l'expérience ontologique » : cette expérience fondamentale que nous faisons d'être des humains³³.

Les auteurs de la Note romaine, bien sûr, ne visent pas, dans leur texte, cette expérience fondamentale. Ce qui est visé, c'est plutôt l'expérience concrète et spontanée qui entoure la prise de décision au cœur de l'action. C'est elle qui deviendrait le « vrai critère » du jugement moral ; c'est elle, également, qui pousserait vers « une sorte de foi aveugle en la spontanéité humaine ». Tel est le deuxième malentendu qui traverse toute l'interprétation du livre. Car, selon Guindon, la norme morale du comportement sexuel n'est pas une « expérience » qui appartiendrait plus ou moins au domaine de la spontanéité ; la norme morale n'est et ne peut être *que* l'ensemble des quatre critères moraux, « objectifs », de sa théorie éthique. Dans ce contexte, le recours à l'expérience, à l'expérience fondamentale d'être des humains, vise à permettre la reconnaissance de ce que nous sommes et de ce que nous sommes appelés à être selon ces quatre critères moraux³⁴.

Le nouveau paradigme éthique, proposé par Guindon, exige, on l'a vu, une prise en compte sérieuse du fait que *l'être est premier*. Cela change toute la perspective morale, selon l'auteur : il ne s'agit plus d'évaluer la moralité de telle ou telle action précise, mais bien plutôt celle de la « tournure d'être » de la personne qui permet, concrètement, telle ou telle action. Cette « tournure d'être » correspond-elle à ce à quoi est appelé à *être* la personne ? Telle est la nouvelle question que pose Guindon³⁵.

Guindon justifie son approche par une référence à la tradition de l'éthique de la vertu qui fait tourner l'attention vers les manières d'être, les attitudes, les valeurs³⁶. Cette éthique permettrait, justement, d'utiliser une théorie normative (formelle) de telle manière que les individus soient appelés à concrétiser, au niveau des « manières d'être », l'essence humaine authentique. Sur la base d'une distinction de différentes catégories de personnes, Guindon décrira différents styles de vie morale ainsi que les vertus et les vices (par manque et par excès) qui leur correspondent³⁷. L'auteur ne quitte jamais le niveau des « modes d'être » à ajuster à la théorie éthique formelle. Ils ont la fonction de *préparer* une prise de décision concrète la plus conforme possible

33. Une expérience qui correspond à ce que Guindon appelle la « structure of human "beinghood" » (*SC*, p. 22).

34. *SC*, p. 79.

35. *Ibid.*, p. 37: « The theory of sexual ethics suggested here radically transforms the fundamental question which should be addressed to our sexual conduct. This question cannot bear, as prescriptive moral theology understands it, on the "doings" and the "non-doings": "May I touch here or there, look at this or that, practice such or such a coital position, utilize this or that means of birth control?" It ought to seek the truthfulness of the "sayings" and the "non-sayings": "What am I saying about myself to this or that person in such or such circumstances when I behave in this or that fashion? Is it true to who we are in ourselves and for each other?" »

36. *Ibid.*, p. 79-80.

37. *Ibid.*, p. 78-80.

à la normativité formelle et en aucun cas, le travail de Guindon ne consiste à proposer une série de jugements moraux sur les actions concrètes.

Le recours à l'expérience se joue à ce niveau de généralité : elle est toujours et seulement l'expérience fondamentale d'être des humains, tenant compte des différentes « catégories de personnes » et des différents « styles de vie ».

Cette précision permet de situer l'ensemble des remarques de la Note romaine sur les dites positions morales de Guindon. Dans la section de la Note intitulée « Jugements moraux sur des comportements particuliers », on lit ceci : « L'ouvrage *The Sexual Creators* contient des jugements moraux en opposition avec ce qui est affirmé de manière constante et cohérente par l'Écriture Sainte et la Tradition, et enseigné avec autorité par le Magistère, y compris le plus récent³⁸. » *Mais le travail de Guindon ne porte pas sur les actions concrètes. L'auteur ne prend pas position sur la moralité de ces actions. Il vise plutôt à favoriser chez ses auditeurs et ses auditrices, à partir de leur « expérience », une réflexion sur leur manière d'accomplir moralement la tâche d'être des humains dans le domaine de la sexualité³⁹.*

L'interprétation de la Note romaine manifeste une mécompréhension du niveau de la discussion dans *The Sexual Creators*. De plus le concept d'expérience, dans le livre, est conforme aux exigences de la Note romaine : il ne conduit ni à une « spontanéité éthique », ni à une sorte de « libertinisme moral » ; il a pour fonction de permettre un agir humain conforme aux structures ontologiques et normatives de la réalité humaine.

La question reste ouverte de savoir si dans l'esprit des auteurs de la Note romaine, la sauvegarde souhaitée d'un tel concept classique et onto-théologique d'expérience peut se faire légitimement au prix d'une théorie éthique qui maintient l'analyse au niveau des modes d'être et ne permet plus de prendre position sur les qualités « bonne » ou « mauvaise » des actions concrètes.

III. LA DÉFINITION DE LA SEXUALITÉ

L'inadéquation de la définition de la sexualité humaine est un problème soulevé par la Note romaine au départ de la discussion. J'y accorde une attention particulière car l'interprétation de la Note sur ce point illustre de belle façon une incompréhension d'ensemble de la démarche analytique du livre. Je soulignerai deux aspects.

1) Dans le livre de Guindon, on ne trouve pas une définition générale de la sexualité humaine. J'ai tenté, plus haut, une synthèse et présenté la sexualité humaine comme ce qui permet la rencontre la plus profonde, la plus intime entre les personnes dans l'intégration harmonieuse de la sensualité et de la tendresse ; elle appelle à l'amour et n'est jamais dissociée de la responsabilité historique qui nous incombe. Chacun de ces aspects correspond à l'un des quatre éléments de la théorie d'éthique sexuelle⁴⁰.

38. *CDF*, p. 13.

39. *SC*, p. 37.

40. *Ibid.*, p. 21.

Les auteurs de la Note romaine ont trouvé, eux, dans le livre, une définition générale de la sexualité (citée à deux reprises) :

« La sexualité est ce qui confère aux êtres humains une histoire interpersonnelle et sociale, capable de les rendre responsables de son développement » (p. 34). On peut difficilement imaginer une description plus ample que celle-ci⁴¹.

Mais, placé dans son contexte, l'énoncé retenu sur la sexualité ne représente qu'un des aspects du quatrième élément structurel de la théorie⁴² ; pour qu'il soit considéré comme une définition générale de la sexualité humaine, il faut ne pas avoir compris le mode d'analyse et d'argumentation choisi par Guindon.

2) Selon la Note romaine, l'utilisation du terme « sexualité » est « excessive et confuse⁴³ » parce qu'elle permet de qualifier toute relation affective de « sexuelle » même la relation affective entre parents et enfants ou entre célibataires. Cette interprétation découle d'une certaine compréhension du rapport, structurel chez Guindon, entre la sensualité (dimension corporelle) et la tendresse (dimension spirituelle). L'intégration harmonieuse de la sensualité et de la tendresse, le premier critère de la sexualité, n'advient, selon Guindon, que si la personne agit comme un *tout* au-delà de la division en éléments distincts, comme un tout unique, singulier, individuel, appelé à une tendresse sensuelle ou à la sensualité tendre⁴⁴.

La « vie affective » (« *affective life* ») appartient, dans le langage de *The Sexual Creators*, à la « sensualité » tout comme l'émotion, la passion, le sentiment, le désir, le plaisir⁴⁵. Une relation affective (dimension corporelle) n'est « proprement sexuelle », selon Guindon, que si elle intègre la dimension spirituelle de l'être humain. Voici quelques exemples de relations affectives qui ne sont pas encore « proprement sexuelles » :

Nous rencontrons des gens exclusivement sur le court de tennis ou sur les pentes de ski parce que nous aimons jouer au tennis ou skier avec eux. Nous allons chez notre dentiste pour son habileté à réparer nos dents. Nous suivons les cours d'un professeur parce qu'elle peut nous enseigner quelque chose. Nous regardons un ballet pour le plaisir esthétique que nous apportent les danseurs. Rien de plus ne peut être impliqué ou n'a besoin d'être impliqué dans ces rapports humains ou d'autres similaires. Mais aussi longtemps qu'ils demeurent de cette nature, les rapports entre les êtres humains ne sont pas proprement sexuels. Ils le deviennent quand un certain degré d'intimité s'exprime, quand le partage advient au niveau du tout de l'être de la personne⁴⁶.

La Note romaine donne cependant aux termes « affection » et « affective » un sens différent de celui que l'on trouve dans *The Sexual Creators*. Non pas le sens d'un état affectif lié à la dimension corporelle de l'être humain (passion, désir, sentiment), mais plutôt celui, « spirituel », de la tendresse, de l'amitié, de l'amour. Ce que conteste la

41. *CDF*, p. 12-13.

42. Voir *SC*, p. 34.

43. *CDF*, p. 12.

44. Voir, en particulier, *SC*, p. 23, 27.

45. *SC*, p. 23.

46. *Ibid.*, p. 31 ; ma traduction.

Note romaine, c'est bien le fait que toute relation de tendresse, d'amitié ou d'amour soit déjà une relation sexuelle. Si la relation affective devait être ainsi comprise, elle ne serait pas non plus nécessairement « sexuelle » selon la logique propre au livre *Sexual Creators*. Et pour la même raison qui a été avancée plus haut : elle ne le serait pas si elle n'intégrait pas l'autre dimension ontologique de l'être humain, c'est-à-dire la sensualité/corporéité⁴⁷.

L'exigence de l'intégration harmonieuse de la sensualité et de la tendresse n'est pas perçue, pas plus que le fondement ontologique de l'unité de ces deux dimensions humaines. Quand on lit plus loin, dans la Note romaine, que *The Sexual Creators* conduit à ce qu'on cherchait à éviter, soit « un dualisme anthropologique », il est permis de soupçonner que cette interprétation repose sur une mécompréhension de la nature et de la sexualité humaines.

*
* *

C'est en somme toute la démarche analytique du livre qui n'est pas comprise : ni l'épistémologie onto-théologique présupposée, ni les fondements objectifs du recours à l'expérience et d'une certaine interprétation de l'éthique de la vertu, ni la notion de la sexualité humaine.

J'ai signalé en début de parcours que l'interprétation de la Note romaine paraît juste sur un point en particulier. Pour Guindon, en effet, le caractère indissociable de l'union et de la procréation n'est plus normatif pour l'ensemble des comportements sexuels. Mais, selon la logique propre au livre, aucune action particulière (même pas l'*acte* qui ne dissocie pas union et procréation) ne peut prendre une valeur normative pour tous les comportements sexuels. La méthode éthique choisie par Guindon exclut cette possibilité. L'interprétation de la Note romaine est « juste » sur le contenu thématique (le caractère indissociable de l'union et de la procréation n'est plus normatif pour l'agir moral en matière de sexualité), mais l'interprétation de la démarche théorique qui permet ce « thème » dans *The Sexual Creators* ne répond ni à la cohérence interne du livre, ni à l'approche d'éthique fondamentale qui y est adoptée.

Cette analyse confirme la nécessité, l'urgence, en théologie morale, de penser les rapports entre l'être et l'agir, une tâche qui, bien sûr, n'est pas propre au secteur disciplinaire de la théologie morale.

47. Guindon consacre d'ailleurs un certain nombre de pages à la critique de la tradition « spiritualiste » (voir *ibid.*, p. 53 et suiv.).